



Plainte sur l'humidité d'appartement

Par **c62**, le **24/05/2008** à **20:50**

bonsoir,
existe-t-il un organisme pour se plaindre d'un appartement qui a été loué humide? Même en retapissant le papier ne tenait pas. je voudrais savoir s'il existe un organisme comme "60 millions de consommateurs" mais concernat l'immobilier.
Merci

Par **jeetendra**, le **25/05/2008** à **12:09**

bonjour, c'est en général vers le propriétaire qu'il faut s'adresser par courrier recommandé avec accusé de réception pour que les travaux nécessaires soient effectués le plus rapidement possible, surtout que vous avez droit à la jouissance paisible des locaux loués,
courage, cordialement